



**Notre métier,** rendre le vôtre plus sûr

## **Prévention des pratiques addictives au travail: une démarche collective**

**Les addictions et le monde du travail  
Toxicomanies Hépatites Sida 2013**

# INRS Présentation

- Association loi 1901 créée en 1947 administrée par un conseil d'administration paritaire
- 635 personnes sur deux centres à Paris et en Lorraine
  
- **Missions**
- Identifier les risques professionnels
- Mettre en évidence les dangers
- Analyser leurs conséquences pour la santé et la sécurité de l'Homme au travail
- Développer et promouvoir les moyens pour maîtriser ces risques

- **Anticiper : Études et recherches**
- L'INRS conduit des programmes d'études et recherches dans des domaines très variés qui couvrent pratiquement tous les risques (risques chimiques, biologiques, psychosociaux)
  
- **Sensibiliser : Information**
- L'INRS conçoit et diffuse de nombreux supports à destination des professionnels de la prévention, des services de médecine du travail, des salariés et des chefs d'entreprise... : brochures, affiches, audiovisuels & multimédia, site Internet, périodiques
  
- [Pratiques addictives en milieu de travail – Principes de prévention \(ED6147\)](#), brochure, 2013
- [Alcool, drogues et travail \(DV0380\)](#), DVD, 2008

- **Accompagner : Formation**
- L'INRS forme des acteurs de la prévention en entreprise ou institutionnels
- intègre la formation à la prévention dans l'enseignement initial (Education nationale, centres de formation d'apprentis, enseignement supérieur),
- conçoit des dispositifs de formation continue permettant une forte démultiplication
- **Formations RPIB, prévenir les pratiques addictives : SST, préventeurs d'entreprise**
- **Accompagner : Assistance**
- Les experts de l'INRS proposent une assistance technique, juridique, médicale et documentaire : **Philippe Hache**
- et répondent aux sollicitations émanant aussi bien des organismes de l'État, des caisses de sécurité sociale, des entreprises, des services de santé au travail que de CHSCT ou de salariés.

- Enjeu(x) commun(s) car il n'y a pas de frontière entre vie privée et vie professionnelle

# Baromètre santé INPES 2010

NAF	Consommation ponctuelle importante / mois	Ivresse année	Tabac quotidien	Cannabis année	Cocaïne vie	Ecstasy amphétamine vie
Ensemble (n=14795)	19,2	21,1	33,5	6,9	3,8	3,3
Agriculture, sylviculture et pêche (n=417)	30,7	24,2	31,5	6,2	2,9	2,8
Construction (n=987)	32,7	33,2	43,8	13,0	5,6	3,8
Commerce (n=1562)	17,6	22,2	38,4	7,4	3,5	3,2
Transport, entreposage (n=745)	24,2	23,0	34,3	5,0	2,7	2,5
Hébergement, restauration (n=441)	26,9	27,2	44,7	12,9	9,2	7,9
Information, communication (n=488)	22,6	29,5	26,8	10,7	6,9	5,5
Administration publique et défense (n=1194)	17,8	18,1	28,4	3,6	2,5	2,7
Enseignement (n=1391)	10,9	15,1	23,4	5,2	2,9	2,2
Santé humaine, action sociale (n=2548)	8,5	11,8	30,0	4,0	2,6	2,5
Arts, spectacle et services récréatifs (n=258)	23,0	32,3	31,1	16,6	9,8	7,3
Services des ménages (n=233)						

# Baromètre santé INPES 2010

- ... Plus du tiers des fumeurs réguliers (36,2%), 9,3% des consommateurs d'alcool et 13,2% des consommateurs de cannabis **déclarent avoir augmenté leurs consommations du fait de problèmes liés à leur travail ou à leur situation professionnelle** au cours des 12 derniers mois. Le renforcement de ces conduites addictives apparaît significativement plus important chez les chômeurs que chez les actifs occupés.
- **La consommation d'alcool sur le lieu de travail (hors repas et pots) concerne 16,4% des actifs occupés** (18,9 % des hommes et 10,3 % des femmes)...

## ■ Expertise collective Inserm 2003

- ▶ Alcool, dommages sociaux, abus et dépendance, coll. « Expertise collective », Paris, Éditions Inserm, 2003
- ▶ Stress, exigences liées aux postes de sécurité, certains rythmes de travail dont le travail posté, habitudes de consommation dans l'entreprise (la non-consommation peut parfois être une cause d'exclusion), repas d'affaires

## ■ Cohorte GAZEL (alcool)

- ▶ Port de charges lourdes
- ▶ Travail en plein air
- ▶ Expositions aux secousses et vibrations
- ▶ Stress (RPS...)



# Conséquences

- **Santé des salariés**
- **Accidents du travail**
- **Absentéisme ?**
- **Problèmes relationnels ?**
- **Productivité ?**
- **Image de l'entreprise ?**

- **Alcool : dommages sociaux, abus et dépendance. INSERM - Expertise collective. Paris, 2003**
  - ▶ ANPA : 10 à 20 % des AT
  - ▶ SNCF : 20 % des AT
    - > « ... la plupart des accidents concernent des gens non dépendants à l'alcool... »

- **Obligation de sécurité de l'employeur / du salarié**
- obligation de sécurité de résultat, mesures de prévention (L.4121-1 et s. du CT)
- → démarche collective de prévention

# Prévention des risques professionnels

- Mobiliser l'ensemble des personnels de l'entreprise
- Comité de pilotage
- Représentatif de l'ensemble du personnel
  - ▶ Direction : pilote
  - ▶ Encadrement, représentants du personnel, membres du CHSCT, salariés désignés
  - ▶ **Service de Santé au Travail : conseiller (art. L. 4622-2 du code du travail)**
- Aidé par une ressource externe :
  - ▶ CARSAT (ou CRAM ou CGSS)
  - ▶ ANACT, ARACT
  - ▶ OPPBTP...
  - ▶ Consultants
- Formation des membres du comité

## ■ Informer chaque salarié de l'entreprise

- ▶ Risques pour la santé et la sécurité
  - > L'alcool n'est pas un antidépresseur
  
- ▶ Réglementation en vigueur
  - > règlement intérieur
  - > code du travail
  - > code de la santé publique, code pénal et code de la route
  
- ▶ Respect de la vie privée

# Objectifs des actions de prévention

## ■ Informer chaque salarié de l'entreprise

- ▶ Procédure à suivre face à un salarié dans l'incapacité d'assurer son travail en toute sécurité
  - > document d'organisation des secours (art. R. 4224-16 du code du travail)
  - > alerte de l'employeur
  - > retrait de toute activité dangereuse
  - > avis médical (diagnostic différentiel, prise en charge)
  - > préparer le retour du salarié
- ▶ **Rôle du service de santé au travail**
  - > **Conseil, aide, orientation**
  - > **Visites à la demande, pré – et reprise**
  - > Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils [...] conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin [...] de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail [...]. (article L. 4622-2 du CT)

- **Rôle du médecin du travail**
- Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux (article R. 4623-1 du CT)
- Les informations recueillies par le médecin du travail sont protégées par le secret professionnel (article L. 1110-4 du CSP)
- **Indépendance du médecin du travail**
  - ▶ article L.4623-8 du CT : tout médecin du travail
  - ▶ article L. 4622-4 du CT : service de santé autonome

- **Rôle du médecin du travail**
- **Interlocuteur du réseau de prise en charge**
- Exemple du salarié auxiliaire de vie employé d'une structure d'aide à domicile travaillant de nuit auprès d'une personne handicapée.



# Objectifs des actions de prévention

## ■ Informer chaque salarié de l'entreprise

- ▶ Rôle des services sociaux
- ▶ Rôle de l'encadrement
- ▶ Rôle des représentants du personnel
- ▶ Aides possibles en dehors de l'entreprise
  - > médecin traitant
  - > CSAPA
  - > numéros verts, sites internet

# Objectifs des actions de prévention

## ■ Encadrer la consommation d'alcool

- ▶ Interdiction totale ou partielle selon les mesures de sécurité à prendre en fonction des activités de l'entreprise
- ▶ Encadrement des pots et des repas d'affaires
  - > horaire, lieu
  - > sensibilisation
  - > code du travail : vin, bière, cidre, poiré
  - > boissons non alcoolisées
  - > aliments
  - > éthylotests à disposition (usage anonyme)
  - > ...
- ▶ Règlement intérieur

# Objectifs des actions de prévention

- **Améliorer les conditions de travail pouvant favoriser la consommation de SPA**
  
- **Définir les signaux d'alerte et de suivi**
  - ▶ A définir
  - ▶ Absentéisme répété de courte durée
  - ▶ Retards à la prise de poste
  - ▶ Diminution de la qualité de travail et/ou de la productivité
  - ▶ Accidents du travail
  - ▶ Services de Santé au Travail, services sociaux :
    - > statistiques

- **Evaluer la nécessité de dépister les consommations de SPA**
  - ▶ Concertation
  - ▶ Dépistage par alcootest (RI+poste à risque + contestation)
  - ▶ Dépistage médical des consommations de SPA
    - > Indépendance dans la prescription des examens complémentaires / article R. 4624-25 du Code du travail
    - > arrêté du 11 juin 2013 : médecin biologiste
  - ▶ Règlement intérieur

# Promotion et pérennité de la démarche

- **Dialogue social de qualité**
- **Démarche portée par la direction**
- **Respect de la confidentialité et du secret médical**
- **Actions de sensibilisation, information ou formation**
  - ▶ En fonction du public (direction, ...)
  - ▶ Langage adapté à chaque public
  - ▶ Pratiques addictives
    - > Risques pour la santé et la sécurité
  - ▶ Responsabilités et obligations de chacun

# Plan MILDT 2013-2017

- **Faciliter la mise en place, dans les secteurs publics et privés, d'une politique de prévention collective des conduites addictives en matière de drogues et d'alcool**
- **Améliorer la connaissance des effets de la consommation de drogues et d'alcool sur la sécurité et la santé au travail ainsi que sur les relations de travail**
- **Diffuser cette connaissance dans le monde du travail**

**Médecin du travail**

=

**Interlocuteur du réseau de prise en charge**

- **Produits d'information INRS**
  - **Pratiques addictives en milieu de travail – Principes de prévention (ED6147), 2013, brochure**
  - **Alcool, drogues et travail (DV0380), 2008, DVD**
- 
- **Formations INRS**
  - **RPIB**
  - **Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel**
  - **Public : services de santé au travail, préventeurs d'entreprise**
- 
- **Contact**
  - **[Philippe.hache@inrs.fr](mailto:Philippe.hache@inrs.fr)**





**Notre métier,** rendre le vôtre plus sûr  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

